

**Saint-Briac-sur-Mer**

**OF. 7/3/2015**

## Un nouveau circuit piéton pour les Amis des chemins de ronde

Saint-Briac a été l'une des premières communes à ouvrir les chemins de ronde, en 1969. Mais elle est en queue de peloton, lorsqu'il s'agit de faire appliquer la loi de 1976, censée assurer le passage des piétons le long du littoral.

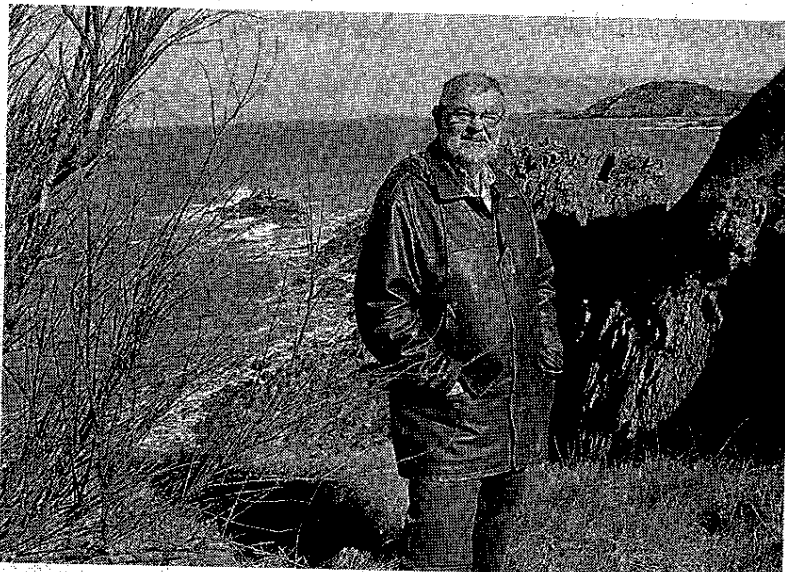
### Le préfet a tranché

Un nouveau pas vient d'être franchi. Par arrêté du 4 février, le préfet d'Ille-et-Vilaine a approuvé le tracé de la servitude. « Par leur détermination, les Amis des chemins de ronde (ACR 35) ont activement contribué à l'aboutissement du dossier. Ils se réjouissent de voir leurs efforts couronnés de succès », explique Patrice Petitjean, président de l'association.

Il rappelle la notice explicative, annexée par le préfet : « Cette décision répond à une attente ancienne et à l'intérêt général, car la servitude de passage constitue un outil touristique pour la commune. Il rend accessible au public des zones et des panoramas remarquables, en assurant une continuité importante le long du littoral. »

### La loi de 1976 attaquée

La loi de 1976 avait été attaquée devant le tribunal, par des propriétaires briacins, après l'arrêté préfectoral censé la faire appliquer. Le jugement leur a été favorable, en 1989, décourageant les marcheurs, qui avaient baissé les bras. Jusqu'à quelques



Patrice Petitjean, président des Amis des chemins de ronde, près de la pointe de la Haye, très courue des randonneurs.

manifestations successives et une nouvelle démarche de masse des ACR.

En 2008, la municipalité, par délibération, demandait au préfet de revoir sa position. Avec succès, comme le confirme le récent arrêté.

### Un projet d'intérêt général

Il reste désormais à boucler le circuit. L'endroit le plus délicat reste la jonction entre le Perron et la Salinette. Patrice Petitjean en est conscient.

« Notre association souhaite que

ce tracé fasse l'objet d'un très large consensus et que ceux qui, dans le passé, ont tout fait pour empêcher cette réalisation, comprennent enfin qu'il relève de l'intérêt supérieur de tous de voir ce sentier ouvrir au plus vite. »

L'accès à la pointe de la Haye est un autre débat. « Il pourrait faire l'objet d'un débat avec les propriétaires », poursuit Patrice Petitjean, confiant sur la liaison entre le pont de Lancieu et la Ville-est-Toires.